

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 12 avril 2017

Tel. 04.32.44.89.30

N° 17/071

Arrêté du Président modifiant l'arrêté n°17/041 du 16 mars 2017 portant ouverture d'une session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'ingénieur territorial organisée pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO)

Le Président du Centre de Gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 84 en date du 24 mars 2016,

Vu la convention conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse et la CCPRO,

Vu l'arrêté n°17/041 du 16 mars 2017 portant ouverture d'une session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'ingénieur territorial organisée pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO)

ARRETE

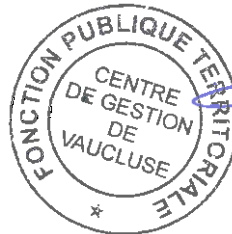
Article 1 : L'article 5 de l'arrêté n°17/041 du 16 mars 2017 est modifié comme suit :

La session de sélection professionnelle aura lieu le jeudi 4 mai 2017 à 16h00 au CDG 84, 80 rue Marcel Demonque, AGROPARC, 84140 AVIGNON.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n°17/041 du 16 mars 2017 restent inchangés.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.



Le Président,

Maurice CHABERT.